

Délibération 2023 / 10-09

L'an deux mil vingt-trois le jeudi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Jacques FAURE, Cédric LECOMTE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

BUDGET FORET -AUTORISATION D'OCCUPATION DE TERRAINS

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que plusieurs candidatures ont été déposées en Mairie pour une demande d'autorisation d'occupation de terrains,

- les parcelles concernées sont :

AP 202, AT 40 et AT 16 par le GAEC de Vassivière
AT 40 et AT 16 par l'E.A.R.L. Pépinières du Haut Limousin

-Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit deux types de scrutins particuliers, suite à la demande de 8 membres présents du Conseil Municipal, il a été demandé un vote à bulletin secret,

- après avoir procédé au dépouillement de ce mode de scrutin, il a été décompté 10 bulletins GAEC de Vassivière, 1 bulletin blanc et 1 bulletin Pépinières du Haut Limousin,

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 GAEC de Vassivière, 1 blanc, 1 Pépinières du Haut Limousin) (Mr Cédric LECOMTE ne participe pas au vote et a quitté la salle du Conseil Municipal) :

- décide d'attribuer les parcelles AP202, AT40 et AT16 au GAEC de Vassivière à compter du 1^{er} janvier 2024,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette autorisation.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2023

Le Maire



Raymond RABETEAU